Sécheresse

Écrit par Admin Mardi, 04 Septembre 2018 14:45 - Mis à jour Vendredi, 21 Septembre 2018 13:28
Notre Département passe en état de crise sécheresse. L'arrêté préfectorale est consultable ci-dessous. Sont interdits en plus des précédentes dispositions : la mise à niveau et vidange des piscines, et tout arrosage domestique. Merci de respecter ces règles (des poursuites pénales peuvent être exercées).
EDIT au 21 septembre : le prélèvement dans les cours d'eau est dorénavant interdit à toute heure, ainsi que le lavage des véhicules hors station professionnelles (attention, uniquement celles équipées d'un recyclage de l'eau).
ARRETE PREFECTORAL SECHERESSE